

ANNEXE .COOP - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .COOP

version n° 2.3 du 6 janvier 2020

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .COOP supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .COOP.1. Organisation du nommage

.COOP est l'extension dédiée aux coopératives.

Les différents intervenants sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
DotCooperation LLC : <http://www.nic.coop>
- Opérateur technique du Registre:
CentralNic : <https://www.centralnic.com>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .COOP.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .COOP, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .COOP, définies par l'ICANN, DotCooperation LLC et CentralNic, consultables aux adresses suivantes.

- Contrat d'enregistrement (« Registration agreement ») :
<https://identity.coop/agreements>
- Politiques du Registre :
<https://identity.coop/policies>
- Politiques de CentralNic :
<https://centralnicregistry.com/support/policies>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre interface, Vous lient au Registre du .COOP. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/coop>

Article .COOP.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/coop/info>

Conditions d'éligibilité

Les .COOP sont réservés aux coopératives :
<https://identity.coop/agreements>
(« Registration agreement » - « Attachment A : .COOP Charter »).

Une coopérative est une association autonome de personnes réunies volontairement pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au travers d'une entreprise sous la forme d'une copropriété contrôlée démocratiquement.

Sont éligibles à l'enregistrement d'un nom de domaine en .COOP :

- les organisations formées et/ou considérées comme coopératives en vertu de la législation locale applicable ;
- les associations composées de coopératives ;
- les organisations qui s'engagent aux 7 principes des coopératives :
<https://identity.coop/agreements> (« Registration agreement » - « Attachment A : .COOP Charter ») ;
- les organisations contrôlées majoritairement par des coopératives (à au moins 51 %) ;
- les entités dont les activités sont principalement dédiées aux coopératives ;
- les sociétés d'assurance mutuelles qui fonctionnent sur la base d'une coopérative peuvent être éligibles, leur éligibilité est déterminée au cas par cas par le Registre.

Vous pouvez également démontrer, directement au Registre, que Votre utilisation d'un nom de domaine en .COOP ferait avancer les intérêts des coopératives ou aiderait au développement des coopératives dans le monde. Le Registre examinera Votre demande et pourra Vous autoriser à enregistrer un nom de domaine en .COOP.

Les coopératives en formations sont éligibles à l'enregistrement d'un nom de domaine en .COOP. Cependant, le Registre se réserve le droit de réexaminer leur éligibilité (en général 6 mois après l'enregistrement du nom de domaine) et de détruire le nom de domaine sans pénalité ni remboursement si la coopérative créée ne respecte pas les conditions d'éligibilité.

Pour toute information supplémentaire sur les conditions d'éligibilité, Vous pouvez contacter le Registre : support@nic.coop

En tout état de cause, Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .COOP peut détruire Votre nom de domaine.

Vérification d'éligibilité

Le Registre du .COOP procède à des vérifications d'éligibilité :
<https://identity.coop/policies> (« Verification Policy »).

Suite à l'enregistrement de Votre nom de domaine, si Vous n'avez pas été précédemment vérifié par le Registre, Votre nom de domaine ne sera pas activé (statut « server hold »). Le Registre vous contactera par email dans un délai d'un jour ouvré avec les instructions à suivre pour compléter la procédure de vérification et ainsi activer Votre nom de domaine.

Si suite à la procédure de vérification, le Registre considère que Vous n'êtes pas éligible à l'enregistrement d'un nom de domaine en .COOP, Vous disposez d'un délai de 30 jours pour faire appel de sa décision et fournir tout document prouvant Votre éligibilité. A défaut de pouvoir prouver Votre éligibilité dans ce délai, Votre nom de domaine sera détruit sans aucun remboursement et Vous ne serez plus autorisé à procéder à des enregistrements de noms de domaine en .COOP.

Vous pouvez également contacter le Registre (support@nic.coop) avant de procéder à l'enregistrement d'un nom de domaine en .COOP afin de confirmer Votre éligibilité. Ensuite, après l'enregistrement de Votre nom de domaine, il Vous suffira de transmettre au Registre la référence de la confirmation de Votre éligibilité précédemment effectuée par le Registre.

En outre, si au cours de l'enregistrement de Votre nom de domaine, Vous n'êtes plus éligible, le Registre détruira Votre nom de domaine sans aucun remboursement.

Article .COOP.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .COOP.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/coop>

Article .COOP.6. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .COOP.7. Règlement des litiges

Le Registre du .COOP a adopté plusieurs politiques extrajudiciaires de résolution des litiges :
<https://identity.coop/policies> (« Dispute policy »)

Le Registre du .COOP a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .COOP, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve. Les textes régissant l'UDRP sont accessibles sur ces adresses :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

L'ICANN a édicté des règles supplémentaires spécifiques régissant la résolution des litiges relatifs aux violations des restrictions d'enregistrement, appelées « CEDRP » (Charter Eligibility Dispute Resolution Policy). Le Registre du .COOP a adopté ces règles spécifiques s'agissant des noms de domaine en .COOP (« DCDRP » DotCoop Dispute Resolution Policy), auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- Politique CEDRP :
<https://www.icann.org/resources/pages/cedrp-2012-02-25-en>
- Règles spécifiques aux noms de domaine en .COOP :
<https://www.icann.org/resources/pages/rules-fd-2012-02-25-en#coop>

PJ: [Contrat d'enregistrement du Registre DotCooperation LLC](#) (Registration agreement)

- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/udrp/cedrp-providers.html>

Le Registre a également adopté la procédure URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .COOP.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant l'Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré et/ou transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .COOP.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Si le nouveau propriétaire n'a pas été précédemment vérifié par le Registre, suite au changement de propriétaire il devra compléter la procédure de vérification telle qu'exposée ci-avant.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .COOP ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .COOP.10. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .COOP-